

## Emoi dans le logement social

P.P.

Mis en ligne le 30/11/2012

### Secteur et ministre en pétard sur les nouvelles règles d'attribution en Wallonie.

C'est "*très chaud*", foi d'un acteur du secteur. Chaud, entre les sociétés wallonnes de logement de service public et leur ministre de tutelle, Jean-Marc Nollet (Ecolo). En cause, l'application au 1er janvier de l'arrêté du gouvernement wallon de juillet dernier qui réforme les critères d'attribution des logements sociaux.



Olivier Pirard

La précédente réforme, en 2008, remonte à André Antoine (CDH). On en avait alors loué la volonté de dépolitiser les octrois; on en a reproché depuis des abus de rigidité. La nouvelle réforme vise donc à plus de souplesse. Raté ?

Jeudi, lors d'une rencontre à Charleroi, les sociétés réunies en comité permanent sous l'égide de l'Union des villes et communes ont exprimé leur "*ras-le-bol*" et l'émissaire du ministre, son incompréhension. Sinon un sentiment d'ingratitude : tout s'est fait en concertation, dit-on chez Nollet; oui mais, on n'est pas entendu, rétorque-t-on dans les SLSP.

Celles-ci reconnaissent des mérites à la réforme. C'est surtout sur la question de la proportionnalité qu'elles calent. A l'égard d'un problème que pourtant personne ne nie : alors que les listes de candidats locataires sont gonflées (36 000 en attente, sur 102 000 logements occupés), bon nombre de ceux-ci (on dit : près de la moitié) sont sous-occupés parce que leur dimension ne correspond pas, ou plus, à la taille des ménages. D'où l'objectif de les muter vers des logements mieux proportionnés, incitants à l'appui, surloyers à la clé.

"*Simple exemple*", appuie Michel Deffêt, vice-président du comité des SLSP de l'Union, pour démontrer "*la brutalité*" avec laquelle on veut résoudre le constat "*non contesté des logements sous-peuplés*" : un couple dont un membre a moins de 35 ans sera privé d'une chambre supplémentaire. Il devra soit muter, soit (après deuxième proposition de déménagement) payer 25 euros de plus pour la chambre (et 60 pour deux, 100 pour trois, etc.). Trop dur socialement, se plaint le secteur; trop complexe administrativement (pour preuve, une circulaire interprétative de l'arrêté va sortir à la SWL, qui s'étale sur 60 pages); et trop lourd pour les sociétés "*en première ligne pour recueillir le désarroi des locataires*" face à une réforme "*insuffisamment préparée et que le gouvernement ne s'applique nullement à expliquer*".

"*Ce n'est pas une chasse aux pauvres, à déraciner et taxer les gens; c'est une chasse aux chambres libres*", se défend-on aussi vivement dans l'entourage ministériel. Et si on y reconnaît que "*tout ne se passe pas au mieux*", on ne manque pas d'être "*surpris par la tournure que ça prend*".

En tout cas, à ce stade-ci, au cabinet Nollet, on ne voit pas pourquoi l'on postposerait de trois mois l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, contrairement à la demande du secteur.